

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2025

Date de convocation : 26 septembre 2025

Date d'affichage : 26 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le trente septembre à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

Présents : Pierre COLOMB - Jérôme MALORON - Carole MOTTUEL - Annabelle MORILLAS - Sébastien RUAZ - Jérôme GUILLOUD - Ghislaine BARTHELON - Sébastien CARMET - Frédéric BERNE - Séverine CAPOGNA

Absents, excusés : Pierre FERRIER - Virginie TARDY - Anne-Lise CALABRIN

Procurations : Pierre FERRIER à Carole MOTTUEL, Anne-Lise CALABRIN à Séverine CAPOGNA

Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 2 juillet 2025
- Recensement de la population – Recrutement d'un agent recenseur
- Lancement des travaux de l'aménagement de l'entrée nord – Recours à une maîtrise d'œuvre
- Achat des parcelles C 161 et C 231 dans le cadre de l'aménagement de l'entrée nord
- Travaux pour le confort d'été à l'école – Pose de films solaires
- Attribution d'une subvention à l'association L'Ivre Jeunesse dans le cadre de l'organisation du Salon du Livre Jeunesse de Chatillon Saint Jean
- Questions diverses

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 SEPTEMBRE 2025

Lecture est faite par le Maire

Concernant les précédents points à l'ordre du jour :

- L'admission en non-valeur pour 0,01 € a été mandatée
- Les décisions modificatives adoptées ont été transmises à la trésorerie et à la préfecture
- L'avis favorable du conseil municipal concernant la CLECT a été transmis à Valence Romans Agglo
- L'accord de la commune de Saint Michel sur Savasse pour les modifications de statuts a été transmis au SDED.

Approuvé à l'unanimité

RECENSEMENT DE LA POPULATION – CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT D'AGENT RECENSEUR

Dans le cadre du recensement de la population qui aura lieu en janvier/février 2026, il est nécessaire de recruter, pour assurer la collecte des données et le porte-à-porte, un agent recenseur.

Concernant la nomination d'un agent recenseur :

- L'agent précédemment en poste en 2020 a, après réflexion, refusé la mission, par manque de temps
- Laëtitia VIVET, contactée en septembre, a confirmé son accord pour être le nouvel agent recenseur.

L'agent recenseur trouvé, il est maintenant nécessaire, par conséquent :

- De prévoir la création d'un emploi non permanent pour assurer les missions d'agent recenseur
- De prévoir la rémunération qui sera appliquée à cet agent recenseur

Il s'agit d'un emploi de vacataire c'est-à-dire non pas une rémunération en fonction d'un temps de travail/indice de la fonction publique mais une rémunération libre (montant librement fixé par le conseil municipal), au forfait. Cette rémunération peut être un forfait global (X € pour l'intégralité de la mission) ou un forfait à l'acte (X € par questionnaire distribué par exemple).

Comme en 2020, il est décidé :

- De verser l'intégralité de la dotation de recensement (montant encore inconnu à ce jour) à l'agent recenseur
- De verser un forfait de 500 € net au titre des frais de déplacement et de formation.

Voté à l'unanimité

MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'ENTREE NORD DU VILLAGE

Avant d'aller plus loin, il est désormais demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le projet d'aménagement de l'entrée nord du village. Il s'agit d'un projet d'aménagement pour la sécurité (faire ralentir les véhicules à l'entrée du village, devant le Lotissement Le Clos Marie), pour l'esthétique (améliorer le cadre de vie de l'entrée de village) et la praticité avec la mise en place d'un parking.

A l'unanimité des présents, il est décidé de lancer les études pour un éventuel aménagement de l'entrée nord du village.

Par conséquent, il est nécessaire de prévoir la conclusion d'un contrat de maîtrise d'œuvre afin de préparer le projet (pour faire les dossiers de demande de subvention et lancer les marchés publics) puis de suivre les travaux. Le bureau d'étude Actif propose une prestation de maîtrise d'œuvre (études + suivi du chantier) pour le montant de 6 600 € TTC.

Dans le cas où les travaux ne se feraient finalement pas, seul le coût de la phase d'études serait à prendre en charge, soit, d'après le devis fourni par Actif, environ 3 000 € HT.

Voté à l'unanimité

ACHAT DES PARCELLES C 161 ET C 231, SITUEES ROUTE DU BAGNOL, DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'ENTREE NORD

Dans le cadre du projet d'aménagement de l'entrée nord, plusieurs parcelles, dont la commune n'est pas propriétaire, sont concernées par le projet :

- La parcelle C 161
- Les parcelles C 231

Le propriétaire de ces parcelles a été rencontré et il est intéressé pour vendre. Lors d'une rencontre en mairie, il a été convenu, entre le Maire et le propriétaire, de fixer un prix de vente à 6,75 € le m², soit 6 000 € pour l'achat des deux parcelles (C 161 et C 231).

Même si le projet ne voit finalement pas le jour, il est décidé de faire tout de même l'acquisition de ces deux parcelles puisque le propriétaire est d'accord pour vendre. Cela fera toujours de la réserve foncière pour d'autres projets ultérieurs.

Concernant la parcelle C 160, l'avocat de la famille concernée par l'occupation de cette parcelle a été relancé car il n'y a eu aucun retour suite au courrier de réponse envoyé fin août. Une relance par LRAR va également être faite dans les prochains jours.

En parallèle, afin d'essayer d'avancer sur le dossier, il va être demandé, par courrier en LRAR, directement aux occupants :

- de connaître leurs dernières prétentions concernant cette parcelle
- de retirer les déchets qui sont stockés sur la parcelle.

Voté à l'unanimité

TRAVAUX POUR LE CONFORT D'ETE A L'ECOLE – POSE DE FILMS SOLAIRES

A la suite de l'épisode de canicule de juin dernier, il a été décidé en conseil municipal de faire faire des devis pour la pose de films solaires sur les vitres. Différentes fenêtres sont concernées : la verrière (environ 10 m²) mais aussi des baies Places des Gaminous et des portes vitrées côté Côte Maréchale (pour un total de 14 m² approximativement).

La Miroiterie des Collines a été contactée et propose un devis à 4 440 € TTC, soit environ 154 € le m² posé. Il pourrait être intéressant de comparer avec d'autres entreprises, plus spécialisées, comme Glastint à Bourg-lès-Valence.

Afin de faire des devis supplémentaires pour comparer plusieurs offres, il est décidé de reporter ce point au prochain conseil municipal.

Voté à l'unanimité

En parallèle, il est décidé de faire faire un devis pour la climatisation de l'école afin de connaître le prix d'un tel projet.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION L'IVRE JEUNESSE DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DU SALON DU LIVRE DE CHATILLON SAINT JEAN

Lors du dernier G11, des représentants de l'association L'Ivre Jeunesse qui organise le Salon du livre de Chatillon Saint Jean, étaient présents afin de présenter leur association. Auparavant, l'association de parents d'élèves de Chatillon Saint Jean gérait l'organisation du Salon du Livre. Cette année, une association a été spécialement créée pour la mise en place et la gestion du Salon ; or, cette association a besoin de trésorerie pour lancer l'édition 2026.

Pour information, les élèves de l'école de Saint Michel et ceux de l'école de Montmiral s'y rendent chaque année. L'entrée au salon pour les enfants et l'organisation d'atelier avec des auteurs est pris en charge par l'Amicale Laïque pour un montant d'environ 250 à 300 €.

En même temps que les demandes de subvention aux communes, l'association L'Ivre jeunesse va lancer un appel aux dons par les particuliers avec l'organisation d'une collecte de fonds via Helloasso.

Après échanges, même si l'association est extérieure à la commune, comme les enfants de l'école y vont, le Conseil municipal décide, à l'unanimité d'octroyer une subvention à l'association l'Ivre Jeunesse de Chatillon Saint Jean dans le cadre de l'organisation du Salon du Livre Jeunesse 2026. Au cours du Salon, trois auteurs sont présents (coût pour leur intervention : 500 € par auteur).

Concernant le montant, une voix propose de verser 150 € / la majorité des voix propose la somme de 200 €.

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Urbanisme

Point sur les dossiers traités depuis début septembre :

- Dépôts :
 - DP pour la construction d'un abri vélo 925 Rue Côte Maréchale
 - DP pour la pose d'un suiveur et de panneaux photovoltaïques sur toiture 820 Chemin de la Feyta
 - DP pour des panneaux photovoltaïques sur toiture 50 Impasse des Sources
- Décisions :
 - Accord pour une modification d'ouvertures 735 Rue de la Patache
 - Accord pour la pose d'un transformateur électrique 370 Chemin de la Sainte
 - Accord pour la construction d'un abri vélo 925 Rue Côte Maréchale
 - Accord pour des panneaux photovoltaïques sur toiture 50 Impasse des Sources

Concernant le transformateur électrique, un nouveau dossier va être prochainement déposé pour en modifier l'implantation.

Travaux en cours

- Les travaux de finalisation de la cuisine de la mairie ainsi que le changement des vitres cassées par un acte de vandalisme à l'école sont toujours en cours
- Les travaux de la façade de la mairie, des murs d'enceinte et du parvis de l'église sont prévus du 6 au 31 octobre. Ils débiteront par la façade de la mairie, dès ce lundi 6 octobre, pendant quatre jours.

- Les travaux pour l'installation de la pompe à chaleur mairie/salle de la cour sont en cours. Après échanges, il est décidé de mettre le ventilateur derrière, à côté du massif, même si cela rajoute des tuyaux à l'intérieur de la salle.
- Les travaux du SDED sont en cours de finalisation. Une coupure d'électricité est prévue le 4 novembre pour le raccordement électrique. L'entreprise Serpolet sera également présente pour combler les dernières tranchées restantes.

Point budget

Un premier prévisionnel a été réalisé pour la fin de l'année 2025. Les résultats de l'année pourraient être les suivants :

:	Commune*	Régie*
Dépenses fonctionnement	305 381,00 €	36 853,00 €
Recette fonctionnement	393 544,00 €	29 700,00 €
Résultat de l'année	88 163,00 €	-7 153,00 €
Résultat antérieur	135 548,74 €	2 721,40 €
Résultat définitif	223 711,74 €	-4 431,60 €
Dépenses investissement	314 424,00 €	16 170,00 €
Recettes investissement	127 392,00 €	19 161,00 €
Résultat de l'année	-187 032,00 €	2 991,00 €
Résultat antérieur	45 438,62 €	16 100,67 €
Résultat définitif	-141 593,38 €	19 091,67 €
<i>Résultat de l'année avec RAR sans reprise des résultats (financé sur fonds propres)</i>	-98 869,00 €	-4 162,00 €

Soit, si cela venait à se confirmer :

- La nécessité de participer au budget Régie de Chaleur pour 4 200 € pour équilibrer l'année 2025 (contre 8 100 € prévu au budget)
- Un déficit annuel de 98 000 € pour le budget principal en raison :
 - o De subventions perçues en 2026 pour des travaux réalisés en 2025
 - o De travaux/achats non subventionnés (ex : tracteur)

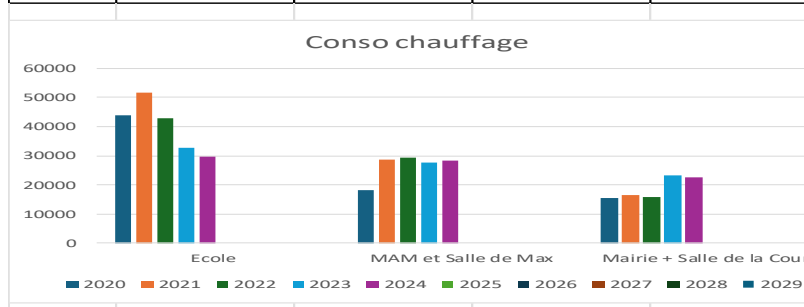
Cela signifie que sur l'année 2025, il y aurait plus de dépenses que de recettes mais avec le résultat comptable cumulé de ces dernières années en fonctionnement, le budget reste encore globalement positif.

Consommation des bâtiments

Cette année, un bilan de la consommation d'énergie (électricité, eau et chauffage) des bâtiments a été réalisé. Cela permettra de mieux suivre les évolutions de la consommation et en comprendre les variations.

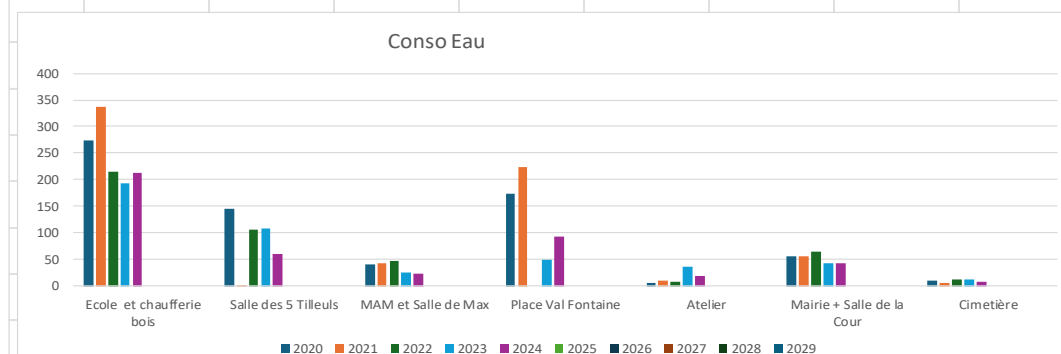
Evolution de la consommation de chauffage par bâtiment et par année en MWh

Date	Ecole	MAM et Salle de Max	Mairie + Salle de la Cour	TOTAL
2020	43753	18250	15340	77343
2021	51535	28760	16464	96759
2022	43015	29415	15942	88372
2023	32808	27500	23301	83609
2024	29518	28419	22550	80487
2025				0
2026				0
2027				0
2028				0
2029				0

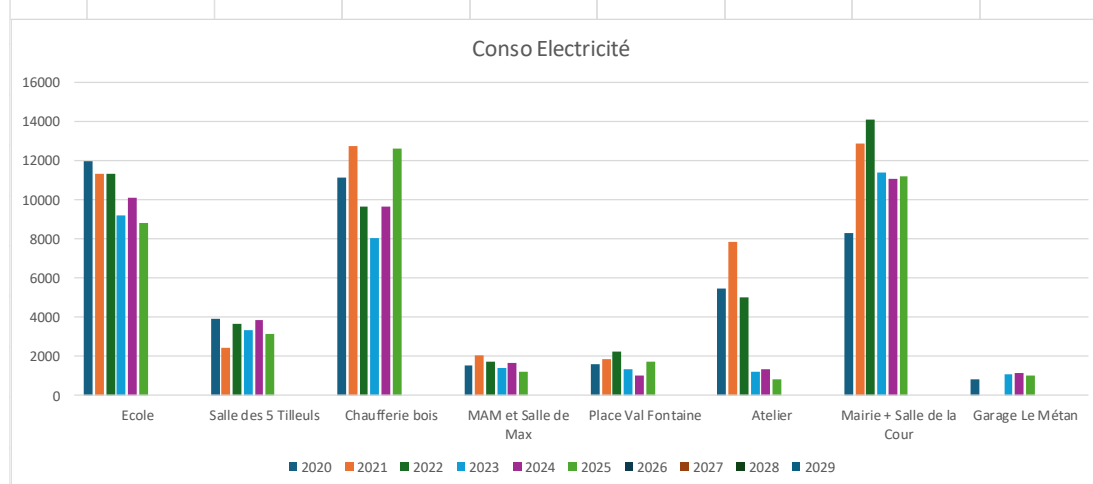


Evolution de la consommation d'eau par bâtiment et par année en m3

Date	Ecole et chaufferie bois	Salle des 5 Tilleuls	MAM et Salle de Max	Place Val Fontaine	Atelier	Mairie + Salle de la Cour	Cimetière	TOTAL
2020	273	145	41	173	6	55	11	704
2021	338	1	43	223	9	56	5	675
2022	216	105	47	0	7	64	12	451
2023	193	109	25	49	36	43	13	468
2024	212	60	22	92	18	42	7	453
2025								0
2026								0
2027								0
2028								0
2029								0



Evolution de la consommation d'électricité par bâtiment et par année en kWh									
Date	Ecole	Salle des 5 Tilleuls	Chaufferie bois	MAM et Salle de Max	Place Val Fontaine	Atelier	Mairie + Salle de la Cour	Garage Le Métan	TOTAL
2020	11969	3910	11153	1536	1636	5449	8315	824	44792
2021	11335	2429	12767	2056	1873	7865	12905	0	51230
2022	11305	3674	9656	1732	2279	5033	14129	0	47808
2023	9206	3339	8054	1382	1367	1248	11380	1093	37069
2024	10093	3827	9643	1676	1015	1350	11064	1127	39795
2025	8794	3125	12626	1238	1723	836	11225	1049	40616
2026									0
2027									0
2028									0
2029									0



Repas des séniors

Le Repas des séniors aura lieu le Samedi 6 Décembre prochain à l'Espace du Bagnol. C'est le même traiteur que l'année dernière qui a été retenu : l'Odyssée à Miribel.

Cette année, l'Odyssée propose, pour 25 € par personne, l'entrée et le plat mais également le fromage et le dessert.

Le menu a été transmis en mairie. Le choix des plats est fait, à la majorité :

- Entrée : duo de saumon (rillette et saumon gravlax) et croquant de légumes asiatiques
- Plat chaud : paleron de bœuf en croûte de noisette, sauce Crozes Hermitage, croustis de pomme de terre au foie gras et légumes de saison

Divers

- Le Congrès des Maires de la Drôme aura lieu le jeudi 16 octobre prochain. L'inscription est à faire au préalable. Pierre FERRIER, Ghislaine BARTHELON et Séverine CAPOGNA seront présents.

- La Cérémonie des nouveaux arrivants est prévue le vendredi 3 octobre à 19h. Pour l'instant, 2 foyers ont répondu présents sur 14 contactés (une relance a été faite ce jour). Tout a été commandé ; le rendez-vous est fixé à 18h30 afin de préparer la salle.
- Cette année encore, l'Agglo propose de réaliser les cartes de vœux des communes qui le souhaite. Aucun visuel n'a encore été envoyé pour l'instant mais la commune doit se prononcer avant le 1^{er} octobre. Le conseil municipal souhaite déléguer la gestion des Cartes de vœux à Valence Romans Agglo.
- Plusieurs difficultés de circulation ont été signalées récemment en mairie :
 - Stationnement gênant Impasse des Sources
 - Emprunt d'un chemin privé plutôt qu'un chemin rural pour défaut de balisage au niveau du Chemin des Haies. La compétence « sentiers de randonnées » étant à l'Agglo, les services compétents seront sollicités ; une réponse en ce sens sera faite au propriétaire concerné. Il lui sera également, en parallèle de l'action publique, de matérialiser l'accès à son chemin privé par des panneaux d'interdiction.
- Une demande de déclassement de chemin a été formulée en mairie par un particulier. Cette demande est à étudier car un déclassement de chemin communal coûte cher (les précédents, en 2020, ont coûté environ 4 000 € à la commune), il y a une enquête publique à organiser. Il pourrait être intéressant de prévoir plusieurs déclassements en même temps. Il faut également faire attention à l'accès à certaines parcelles, qui pourrait se voir complètement isolé du fait d'un déclassement.
- Le devis a été mis à jour par Artcase pour la rénovation du Monument aux morts. Les travaux sont estimés à 3 237,60 € TTC. Une subvention de 1 200 € a été octroyé par l'Etat. A l'unanimité, il est décidé de lancer les travaux de rénovation du Monument aux morts.
- Le dossier relatif au projet de panneaux photovoltaïques au sol proposé par Electricité d'Azur a été déposé ce jour à la DDT de la Drôme pour instruction.
- Valence Romans Agglo propose des présentoirs pour les communes. Celui de Saint Michel a été reçu ces derniers jours. Etant assez massif, il va être modifié afin de trouver toute sa place au secrétariat de mairie.
- L'Agglo a fait parvenir des brochures pour la diffusion du sentier de randonnée proposé sur la commune de Saint Michel. St Michel fait partie de seize autres sentiers répertoriés sur d'autres communes de l'Agglo comme Parnans, Génissieux ou encore Barbières. Des flyers sont en mairie et la carte a été déposée sur le site internet de la mairie de Saint Michel.

SAINT MICHEL-SUR-SAVASSE

LA TOUR DE MONTMIRAL

(La Saint-Michelaise)

Cette randonnée alliant bois et passages à découvert franchit les ruisseaux de la Savasse et du Bagnol avec une superbe vue sur le Vercors.

NIVEAU DE DIFFICULTÉ

EFFORT **TECHNICITÉ** **RISQUE**

DISTANCE 13 km **DÉNIVEL** 450 m **DURÉE** 4 h

- Prendre la D52 vers Gâtineux. À la sortie du village, monter à droite, chemin de la Grande-Combe. Prolonger la route par un chemin caillouteux qui grimpe à la Côte Valet. Tourner à droite, franchir une barrière et suivre la piste en orbe pour aboutir à la D867 (alt. 480 m), l'emprunter à gauche sur 140 m.
- Continuer tout droit, chemin de la Feys. Garder toujours la piste en orbe jusqu'à la D867. Prendre la D867, la couper et poursuivre vers le col de la Colonne (alt. 502 m). Atteindre le col de la Colonne (alt. 502 m).
- Descendre à droite par un chemin de terre caillouteux. Traverser un petit hameau et continuer la descente pour rejoindre le village de la Savasse par un chemin herbeux. Au vu des moutons, traverser le ruisseau puis remonter tout de suite à gauche. Passer à proximité d'une maison et prendre le chemin à gauche sur 100 m pour rejoindre le sous-bois.
- Blanchir à droite et gagner une large piste, la suivre à droite. ➡ vers le village de Saint-Michel-sur-Savasse. Après 125 m, ne pas rester sur la gauche, le chemin qui descend la pente. Descendre jusqu'à la D52 (alt. 354 m), la traverser. ➡ prendre à gauche et à l'engager en face, chemin des Félies. Traverser une forêt (feuillus) pour descendre à une maison. Marquer par un chemin à gauche. À la piste, partir à droite jusqu'à un pti chemin au croisement de Bois des Barottes (alt. 410 m).
- ➡ **Possibilité de rejoindre Saint-Michel-sur-Savasse par le chemin à droite (1 km).**
- Monter à gauche. Au goudron, venir à droite. Passer en contrebas de la tour de Montmiral et continuer jusqu'au croisement Pontoux (alt. 440 m).
- Descendre par le chemin à droite. Ignorer les chemins à gauche et rejoindre le hameau de la Vieille-Église. Traverser les champs, puis prendre la route descendant vers la route. Revenir au centre du village (alt. 336 m).

SAINT-MICHEL-SUR-SAVASSE

La commune de Saint-Michel-sur-Savasse, située à 13 km de Romans-sur-Isère, présente une topographie typique de cette région : une vallée principale, encadrée par les Savasses, et deux lignes de crêtes opposées, riches en cultures et vergers en fond de vallées, prairies à foin de collines et surfaces boisées sur les sommets. Ces reliefs, culminant à environ 500 m d'altitude, sont des points de vue exceptionnels sur le massif du Vercors à l'est, la plaine de l'Isère au sud et les contreforts du plateau ardéchois à l'ouest.

De nombreuses maisons griffes-romanes du XII^e siècle furent découvertes sur le site de l'ancien village et près du château disparu de Gâtineux.

LA TRUFFE, DIAMANT NOIR DE LA DRÔME DES COLLINES

De forme arrondie, parfois irrégulière et luisante, la truffe est recouverte d'une « peau » de couleur brune et d'un « nez » plus ou moins convexe. Elle pousse en moyenne de 120 à 150 g. Elle est récoltée de novembre à mai, avec une pleine saison de septembre à fin février.

La truffe est un champignon au développement totalement assexué qui nécessite :

- ➡ **Un sol riche en calcaire et en calcium.** La truffe s'épanouit dans les champs à terre dure et légère au sud, entre 100 et 700 m d'altitude.
- ➡ **Un arbre hôte,** généralement des chênes qu'il s'agit de planter ou de laisser pousser. La truffe se développe dans les racines de ces arbres et, par conséquent, la mycorhization. Par une sylviculture adaptée, on peut favoriser la truffe, le champignon produit des excroissances « hôte » en forme de truffes.
- ➡ **Une météo favorable :** idéalement, un été chaud suivi de précipitations entre la mi-octobre et la fin septembre.
- ➡ **Un chien :** grâce à son odorât hyper-sensitif, il est capable de trouver la truffe. Les chiens truffiers sont dressés à l'âge de 12 à 18 mois. Ils sont dressés à l'âge de 12 à 18 mois. Ils sont dressés à l'âge de 12 à 18 mois.

À DÉCOUVRIR DANS LES COMMUNES VOISINES

CRÉPOL (à 13 min)

- ➡ **La chapelle Saint-Roch** : Cette chapelle, située sur la commune de Crépol, offre une vue imprenable sur toute la vallée de l'Isère. Elle est classée Monument Historique et a été restaurée en 1990.
- ➡ **Le site pédagogique du col de la Colonne** : Ce site, situé à l'entrée du village de Crépol, offre une vue imprenable sur la vallée de l'Isère. Il est classé Monument Historique et a été restauré en 1990.
- ➡ **Le site pédagogique du col de la Colonne** : Ce site, situé à l'entrée du village de Crépol, offre une vue imprenable sur la vallée de l'Isère. Il est classé Monument Historique et a été restauré en 1990.

TRIOIS (à 10 min)

- ➡ **Au cœur de la Haute-Drôme** : Cette commune, située dans la Haute-Drôme, offre une vue imprenable sur la vallée de l'Isère. Elle est classée Monument Historique et a été restauré en 1990.
- ➡ **Le site pédagogique du col de la Colonne** : Ce site, situé à l'entrée du village de Crépol, offre une vue imprenable sur la vallée de l'Isère. Il est classé Monument Historique et a été restauré en 1990.
- ➡ **Le site pédagogique du col de la Colonne** : Ce site, situé à l'entrée du village de Crépol, offre une vue imprenable sur la vallée de l'Isère. Il est classé Monument Historique et a été restauré en 1990.

SAINT-LAURENT-D'OLYMP (à 11 min)

- ➡ **Le site pédagogique du col de la Colonne** : Ce site, situé à l'entrée du village de Crépol, offre une vue imprenable sur la vallée de l'Isère. Il est classé Monument Historique et a été restauré en 1990.
- ➡ **Le site pédagogique du col de la Colonne** : Ce site, situé à l'entrée du village de Crépol, offre une vue imprenable sur la vallée de l'Isère. Il est classé Monument Historique et a été restauré en 1990.
- ➡ **Le site pédagogique du col de la Colonne** : Ce site, situé à l'entrée du village de Crépol, offre une vue imprenable sur la vallée de l'Isère. Il est classé Monument Historique et a été restauré en 1990.

SAINT-MICHEL-SUR-SAVASSE

- ➡ **Le site pédagogique du col de la Colonne** : Ce site, situé à l'entrée du village de Crépol, offre une vue imprenable sur la vallée de l'Isère. Il est classé Monument Historique et a été restauré en 1990.
- ➡ **Le site pédagogique du col de la Colonne** : Ce site, situé à l'entrée du village de Crépol, offre une vue imprenable sur la vallée de l'Isère. Il est classé Monument Historique et a été restauré en 1990.
- ➡ **Le site pédagogique du col de la Colonne** : Ce site, situé à l'entrée du village de Crépol, offre une vue imprenable sur la vallée de l'Isère. Il est classé Monument Historique et a été restauré en 1990.

À DÉCOUVRIR DANS LES COMMUNES VOISINES

TRIOIS (à 10 min)

- ➡ **Au cœur de la Haute-Drôme** : Cette commune, située dans la Haute-Drôme, offre une vue imprenable sur la vallée de l'Isère. Elle est classée Monument Historique et a été restauré en 1990.
- ➡ **Le site pédagogique du col de la Colonne** : Ce site, situé à l'entrée du village de Crépol, offre une vue imprenable sur la vallée de l'Isère. Il est classé Monument Historique et a été restauré en 1990.
- ➡ **Le site pédagogique du col de la Colonne** : Ce site, situé à l'entrée du village de Crépol, offre une vue imprenable sur la vallée de l'Isère. Il est classé Monument Historique et a été restauré en 1990.

SAINT-LAURENT-D'OLYMP (à 11 min)

- ➡ **Le site pédagogique du col de la Colonne** : Ce site, situé à l'entrée du village de Crépol, offre une vue imprenable sur la vallée de l'Isère. Il est classé Monument Historique et a été restauré en 1990.
- ➡ **Le site pédagogique du col de la Colonne** : Ce site, situé à l'entrée du village de Crépol, offre une vue imprenable sur la vallée de l'Isère. Il est classé Monument Historique et a été restauré en 1990.
- ➡ **Le site pédagogique du col de la Colonne** : Ce site, situé à l'entrée du village de Crépol, offre une vue imprenable sur la vallée de l'Isère. Il est classé Monument Historique et a été restauré en 1990.

SAINT-MICHEL-SUR-SAVASSE

- ➡ **Le site pédagogique du col de la Colonne** : Ce site, situé à l'entrée du village de Crépol, offre une vue imprenable sur la vallée de l'Isère. Il est classé Monument Historique et a été restauré en 1990.
- ➡ **Le site pédagogique du col de la Colonne** : Ce site, situé à l'entrée du village de Crépol, offre une vue imprenable sur la vallée de l'Isère. Il est classé Monument Historique et a été restauré en 1990.
- ➡ **Le site pédagogique du col de la Colonne** : Ce site, situé à l'entrée du village de Crépol, offre une vue imprenable sur la vallée de l'Isère. Il est classé Monument Historique et a été restauré en 1990.

- L'assemblée générale de l'Amicale Laïque s'est déroulée le vendredi 26 septembre. L'Amicale dispose de 29 000 € de trésorerie et a participé, en 2024-2025, aux sorties des écoles à hauteur de 77 € par élève en moyenne. Un bilan a été fait ainsi que la présentation des manifestations à venir pour 2025-2026.

Dates

- Manifestations :
 - Halloween par l'Amicale Laïque le Samedi 1^{er} novembre à l'Espace du Bagnol
- Assemblée générale des Maires Ruraux de la Drôme le Samedi 4 octobre à partir de 9h à St Martin en Vercors

- Réunion bulletin le lundi 13 octobre à 19 heures
- Congrès des maires de la Drôme le jeudi 16 octobre
- Congrès des Maires à Paris du 18 au 20 novembre
- Prochain conseil municipal : mardi 4 novembre à 20 heures

Tour des commissions

- Correspondant Défense :

- Lors d'une réunion le 5 juin, l'armée a fait un point sur la situation actuelle. Ainsi, une nouvelle loi défense a été adoptée pour la période 2024-2030 avec une augmentation du budget de la défense de 40 % sur la période, soit 2% du PIB/an, au regard du contexte international tendu.

Les 5 ambitions de la LPM

- Garantir la crédibilité de notre **dissuasion**.
- Assurer notre **sécurité collective**.
- Assurer notre défense dans les nouveaux **espaces de conflictualité**.
- Anticiper les conflits de **haute intensité**.
- Maintenir le rang de la France parmi les **1^{ère} puissances Mondiales**.



Ressources humaines



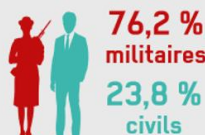
LA FORMATION

- 70 écoles et centres de formation
- De la 3^e à bac + 12
- 650 métiers
- 6 millions de jours de formations dispensés



268 400 en 2025

271 100 effectifs au ministère des Armées et des Anciens combattants pour 2025



Répartition par gestionnaire

Terre	112 800	SSA	9 900	Civils de la Défense	52 000
Marine	37 200	SCA	2 100	Autres	8 800
Air	40 900	DGA	7 400		

LA RÉSERVE

47 600 contrats de réservistes

221 M€ en 2025 soit +26 M€



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.

Le Maire
Pierre COLOMB

La Secrétaire de séance
Carole MOTTUEL